AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C2032**
FR0000121121-FS0927

22 octobre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EURAZEO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 octobre 2019, la société en commandite par actions Tikehau Capital[1] (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 octobre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir 4 038 207 actions EURAZEO représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 3,90% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EURAZEO hors marché dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels[3].

_____

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital Advisors (détenant individuellement 36,9% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital) qui détient 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, associé commandité de la société Tikehau Capital.
[2] Sur la base d'un capital composé de 78 764 149 actions représentant 103 526 945 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société Tikehau Capital en date du 17 et 18 octobre 2019.